



16 mai 2019

MeilleureCopro

Interdiction d'utiliser des pesticides : quels impacts sur vos charges de copropriété ?

Pour les copropriétés qui disposent d'un espace vert, leur entretien est une charge lourde. L'interdiction d'utilisation des pesticides, tels que les produits phytosanitaires, présente dans la loi Labbé, devrait engendrer une augmentation supplémentaire. La société MeilleureCopro analyse les pratiques à adopter afin de maîtriser au mieux les charges dans ce nouveau cadre réglementaire.

Un pas en plus vers le "zéro phyto"

Dans une optique de conservation de l'environnement et de protection de la santé, la loi Labbé qui interdit l'usage de produits phytosanitaires comme le glyphosate a pris effet le 1er janvier 2019 pour les particuliers et donc pour les copropriétaires. Toutefois, les prestataires ont encore la possibilité d'écouler les stocks qu'ils ont constitués avant cette date.

Le maintien des espaces verts nécessitera le double voire le triple en matière d'efforts, puisque les méthodes de substitution au glyphosate s'appuient principalement sur le travail manuel, comme le désherbage à la main, le désherbage éco-responsable ou le désherbage thermique, qui doit être réalisé régulièrement et plus fréquemment. Bien que ces méthodes soient onéreuses et peuvent peser sur les charges de copropriété, elles préservent la santé et l'environnement.

« Tout cela a inévitablement une répercussion sur les charges de copropriétés liées à l'entretien des espaces verts. Sur les copropriétés accompagnées en 2019, les coûts d'entretien des espaces verts ont en moyenne doublé ! Cette augmentation peut même être multipliée par quatre en fonction du niveau de service et des prestataires consultés », analyse Edouard-Jean Clouet, Président de MeilleureCopro.

Les clés de MeilleureCopro pour maîtriser les dépenses liées à l'entretien des espaces verts

Comment maîtriser les frais liés à la mise en place de cette nouvelle réglementation ?

- **Opter pour l'entretien durable :**

Plusieurs techniques sont mises en place afin d'optimiser ces charges. C'est le cas par exemple grâce à un aménagement adéquat et un entretien durable des espaces verts. Selon Hadrien Lecoeur, expert de la société Mugo Paysage et prestataire de MeilleureCopro.

« Il faut privilégier les plantes vivaces qui se renouvellent d'elles-mêmes et qui ne nécessitent pas autant d'efforts et de coûts d'entretien que celles à re-planter annuellement. L'utilisation de paillage au pied des arbres et des massifs permet de maintenir la terre à une humidité constante, évitant ainsi la repousse d'herbes invasives. De plus, ce paillage se décompose en 2-3 ans et enrichit la terre comme un tapis de feuilles en forêt », précise-t-il.



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Gaëtan Heu - 01 41 05 02 0221-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

- **Mettre en concurrence les contrats :**

« Veillez à remettre régulièrement en concurrence vos contrats d'entretien d'espaces verts, d'autant qu'à la suite de ce nouveau cadre juridique, le marché est en pleine structuration » conseille Edouard-Jean Clouet. Faute de temps ou d'expertise nécessaire pour l'évaluation de ces offres, la société MeilleureCopro se charge de cette mission en intégralité et gratuitement.

Analyser les contrats de la copropriété, rédiger le cahier des charges, lancer l'appel d'offres auprès de prestataires recommandés, négocier les propositions reçues et présenter les économies potentielles aux membres du conseil syndical sont les étapes de l'intervention de MeilleureCopro. Ainsi, les charges sont optimisées et la qualité des services est garantie.

Vers une conception durable des espaces verts

Certaines copropriétés ont opté pour le jardin à l'anglaise, avec un agencement et des formes irrégulières. À l'opposé du jardin à la française aussi bien esthétiquement que symboliquement, le jardin à l'anglaise est une option respectueuse de l'environnement et du portefeuille, puisqu'il permet d'espacer les fréquences de passage et de laisser le rythme naturel prendre le dessus.

Pour les copropriétés neuves, il est indispensable d'intégrer cette conception durable en amont des projets de construction. Ainsi, ces dernières pourront être conçues de façon intelligente pour privilégier la biodiversité tout en maîtrisant les charges : par exemple en évitant les grandes cours ainsi que les jardins de nature exigeante en matière d'entretien.

À propos de MeilleureCopro

Lancée en 2016 par Edouard-Jean Clouet, MeilleureCopro est une société au service des copropriétaires et leurs syndicats pour réduire les charges de copropriété, à qualité de services comparables. MeilleureCopro expertise les dépenses courantes d'immeuble, établit un plan de baisse des charges et accompagne le syndic pour sa mise en place. La société se rémunère uniquement au succès.

Particulièrement novateur, l'expert en charges de copropriété a lancé le premier estimateur de charges en ligne (gratuit) permettant de comparer en 2 minutes ses charges de copropriété à celles d'immeubles comparables. Soutenue par l'incubateur d'HEC Paris et par BPI France, MeilleureCopro fait partie de la première vague de startups à rejoindre la Station F, le plus grand campus de startups au monde créé par Xavier Niel. La startup est également membre du FNAIM Lab, l'incubateur pour startups immobilières de la FNAIM.

MeilleureCopro s'adresse aux copropriétaires particuliers et à leurs conseils syndicaux, mais également aux syndicats et aux administrateurs de biens via une offre professionnelle.

Dans le cadre de sa politique RSE au service des copropriétés, MeilleureCopro est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, et référence des prestataires de service partageant ces valeurs, pour une meilleure satisfaction des occupants d'immeuble.

Retrouver en ligne

- [Toutes les informations sur MeilleureCopro](#)



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Gaëtan Heu - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - http://www.galivel.com